(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise	EURL ABGL IMMOBILIER	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	56 RUE PAUL ELUARD 34080 MONTPELLIER	
SIRET	4 8 4 4 1 1 6 2 4 0 0 0 3 0	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/08/2022 Net 3
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	222 496	012	222 496
		Autres *	014	10 067	016 9 162	905
	Immobilisations corporelles *		028	33 572	030 29 991	3 581
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	266 135	048 39 153	226 982
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	29 360	070	29 360
		Autres * (3)	072	409	074	409
	Valeurs mobilières de placement		080	40 223	082	40 223
	Disponibilités		084	581 817	086	581 817
	Charges constatées d'avance *		092	1 637	094	1 637
	Total II		096	653 446	098	653 446
	Total général (I + II)		110	919 581	112 39 153	880 428

			Exercice N NET 1
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	314 684
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	40 048
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	355 832
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 542
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 132 791)	172	520 053
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	524 596
	Total général (I + II + III)	180	880 428

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"Bon pour copie certifié le gerant"

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

SARL ABGL IMMOBILIER
à associé unique
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 56, rue Paul Eluard 34080 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER N° 484 411 624 00030

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 19 NOVEMBRE 2022

L'An 2022, le 19 Novembre à 14H13, à Montpellier, Monsieur POURTALES Stéphan, demeurant 282, rue des Cinsaults 34790 Grabels.

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 1 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société "ABGL IMMOBILIER", agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT : En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur POURTALES Stéphan, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022,
l'affectation du résultat de cet exercice,
la rémunération du gérant,
les pouvoirs en vue des formalités.

1ère RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2022 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 40 048 € approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

2ème RESOLUTION

L'assemblée des associés décide d'affecter le bénéfice résultat de l'exercice clos le 31/08/2021, 40 048 Euros, de la manière suivante :

La totalité, soit 40 048 € au poste Report à nouveau.

3ème RESOLUTION

L'associé unique décide de fixer sa rémunération pour ses fonctions de gérant selon les modalités suivantes :

- la rémunération fixe sera d'un montant de 0 € du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021,
- la rémunération fixe sera d'un montant de 13 750 €, à compter du 1er janvier 2022,
- cette rémunération sera fixée sur 8 mois,
- la Société prendra en charge les charges sociales TNS du gérant,
- Les frais professionnels du gérant seront remboursés par la Société, sur justificatifs.

4ème RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Gérant,

POURTALOS Stéphan